

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE



Entre

2 0 1 2 - 2 0 1 4

l'Etat

et

la Ville de Chevilly-Larue

Sommaire

Préambule : le livre et la lecture pour lutter contre les inégalités	3
Article 1 Les objectifs : la lecture, un projet fédérateur.....	4
Article 2 Démarches et principes du Contrat-territoire-lecture.....	4
Article 3 Le territoire de Chevilly-Larue	5
Article 4 Les acteurs du Contrat-territoire-lecture	5
a. Les équipements culturels : la médiathèque, La Maison du conte, le Théâtre, le conservatoire.....	5
b. Les équipements et services socio-éducatifs dans le quartier Sorbiers-Saussaie : les structures petite enfance, la Maison pour tous, les centres de loisirs, le service municipal de la jeunesse, les cours de langue française, l'épicerie solidaire... ..	6
Article 5 Les axes de développement du contrat-territoire-lecture.....	7
a. La création d'un réseau : mise en place d'un observatoire de la lecture petite enfance	8
b. Les actions en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles	8
c. Des formations croisées entre professionnels de l'enfance et de la jeunesse	8
d. Les technologies numériques pour aider à retrouver le chemin de la lecture et lutter contre la fracture numérique	8
e. Le développement de parcours culturels : temps fort autour du livre et de la lecture	9
Article 6 La mise en œuvre du Contrat-territoire-lecture.....	9
a. Recrutement d'un coordinateur - médiateur du livre et de la lecture.....	9
b. Mise en place d'un comité de pilotage	10
Article 7 Engagements des partenaires	11
Article 8 Evaluation de l'exécution du contrat	11
Article 9 Dispositions administratives	11
a. Contributions financières	11
b. Durée du contrat	12
c. Modification et résiliation	12
d. Règlement des litiges.....	12
ANNEXES	13
Annexe 1 : les 14 propositions pour la lecture du Ministère de la culture	13
Annexe 2 : Création d'un poste de coordinateur - animateur du livre et de la lecture	14
Annexe 3 : les acteurs du contrat-territoire-lecture : données institutionnelles et données chiffrées.....	15
Annexe 4 : Fiches projet des acteurs socio-éducatifs du contrat-territoire-lecture	18

Préambule : le livre et la lecture pour lutter contre les inégalités

La ville de Chevilly-Larue mène une politique culturelle ambitieuse, originale et porteuse d'une identité forte, à laquelle participe notamment La Maison du conte.

Consciente de son retard en matière de lecture publique, elle s'est dotée en juin 2007 d'une nouvelle bibliothèque-médiathèque. La ville de Chevilly-Larue a ainsi fait porter l'une de ses priorités sur la lecture, pratique culturelle fondamentale et moyen privilégié de démocratisation culturelle, d'appropriation du savoir et de plein exercice de la citoyenneté. Elle a également souhaité que ses services soient gratuits pour diversifier et élargir ses publics (notamment les publics peu familiers des bibliothèques).

Par ailleurs, la ville de Chevilly-Larue développe de nombreuses actions en faveur des jeunes. Elle a reçu le label de l'UNICEF « ville amie des enfants ».

Face à l'urgence des problèmes posés par la progression de l'échec scolaire (sur ce territoire les résultats au Brevet des collèges sont inférieurs à la moyenne du département et à la moyenne nationale), la ville a souhaité aller plus loin dans son engagement pour lutter contre les inégalités, accrues par la fracture numérique et l'évolution des pratiques culturelles.

C'est pourquoi la municipalité a défini le livre et la lecture comme l'une des priorités du Projet éducatif local (PEL) pour la réussite scolaire et l'épanouissement de tous les enfants. En accompagnement de ce PEL, la médiathèque engage un plan de développement de la lecture publique renforçant les coopérations entre les secteurs culturel, éducatif et associatif.

Pour sa part, le Ministère de la culture et de la communication a annoncé en mars 2010 son souhait de placer la lecture au cœur de son action, par la mise en place de 14 propositions pour le développement de la lecture. Parmi celles-ci figurent des projets de partenariats locaux, tournés vers des actions de développement de la lecture en direction des jeunes, en zone rurale et périurbaine, matérialisés par des « contrats-territoire-lecture » (CTL). Ce nouveau dispositif a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture.

Le contrat-territoire-lecture de la ville de Chevilly-Larue porte en priorité sur le quartier Sorbiers-Saussaie, quartier d'habitat social, classé en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Il met en œuvre un projet de promotion du livre, de la lecture et de l'écriture, cohérent et partagé avec tous les acteurs culturels et socio-éducatifs du quartier et de la ville.

Il formalise les partenariats avec la médiathèque sous forme de fiches projet pour développer la lecture publique à travers des projets fédérateurs et transversaux qui s'enrichissent des identités de chacun. Il rend lisibles et visibles les partenariats.

Les objectifs, les axes d'intervention, le dispositif de suivi et d'évaluation du contrat-territoire-lecture sont définis par ce qui suit :

Article 1 *Les objectifs : la lecture, un projet fédérateur*

Pour beaucoup lire n'est pas un plaisir, c'est un acte complexe et fondamental. Le livre et la lecture sont souvent associés à l'école et à l'échec scolaire, important dans le quartier concerné. Les obstacles sociaux, culturels, économiques sont difficiles à vaincre. En effet, Il ne suffit pas de mettre des enfants en présence de livres pour abolir la distance sociale avec la culture de l'écrit. La culture s'approprie dans l'échange et la rencontre, dans la mise en œuvre d'actions de médiation et d'accompagnement dans une démarche ludique et éducative.

L'objectif du contrat-territoire-lecture est de donner à chaque enfant dès le plus jeune âge, à chaque jeune du quartier Sorbiers-Saussaie les mêmes chances de réussite scolaire et d'épanouissement personnel, en renforçant les liens entre les familles et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse, en partenariat avec la communauté éducative.

Il s'agit de :

- Réaliser un diagnostic des acquis et des difficultés dans le quartier
- Assurer la présence du livre dans les lieux de vie, impliquer les familles et aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la lecture
- Favoriser la rencontre des enfants, dès le plus jeune âge, et des jeunes avec la langue du récit orale ou écrite, avec le livre et la lecture et ainsi contribuer à la construction de leur personnalité, à leur épanouissement, au développement de leur imaginaire et de leur créativité
- Prévenir l'illettrisme et lutter contre l'échec scolaire
- Assurer l'égalité de tous face à Internet et aux outils numériques en luttant contre la fracture numérique
- Transmettre et partager un patrimoine oral et écrit, populaire et interculturel en partenariat avec La Maison du conte

Article 2 *Démarches et principes du Contrat-territoire-lecture*

- La démarche engagée par le contrat-territoire-lecture est un travail de fond, sur le long terme et sur le terrain. Elle suppose de la régularité et un travail sur la durée qui exclut la simple prestation. Les spectacles, les créations organisés dans le cadre du contrat-territoire-lecture n'existent pas pour eux-mêmes mais comme des temps forts qui enrichissent les projets, leur donnent une lisibilité et une dimension festive.
- La démarche engagée est à la fois ludique et éducative.
- Une attention particulière sera apportée à la constitution de la mémoire de ses actions. Les acteurs du contrat devront laisser des traces des projets menés, par exemple à travers des recueils de comptines collectées auprès des familles, des films d'animation réalisés dans le cadre d'un atelier d'écriture, des bibliographies.
- La valorisation des créations des enfants et des jeunes sera également recherchée, à travers des ateliers d'écriture, des lectures à haute voix, des créations plastiques.
- Les croisements entre les différents champs de la culture (littérature orale ou écrite, musique, cinéma) seront favorisés, dans un esprit de transversalité et d'interdisciplinarité.

- La démarche s'appuie sur les valeurs républicaines (égalité d'accès, laïcité, neutralité), sur des valeurs humanistes et d'éducation populaire.

Article 3 *Le territoire de Chevilly-Larue*

La Ville de Chevilly-Larue est située à 8 km au Sud de Paris. Elle compte 19 042 habitants (recensement 2008), dont 26 % âgés de moins de 20 ans, 61,25 % âgés de 20 à 64 ans et 11,2 % âgés de 65 ans et plus.

42,6 % des habitants sont propriétaires, 54,5 % sont locataires dont 38 % en logement social. Le taux de foyers fiscaux imposables est de 61,6 %.

Le taux de réussite au Brevet des Collèges, de 71 % au collège Liberté et de 77 % au collège Jean Moulin, est inférieur à la moyenne dans le département du Val-de-Marne (79,6 %), et à la moyenne nationale (plus de 80 %).

Le contrat-territoire-lecture de la ville de Chevilly-Larue porte en priorité sur le quartier Sorbiers-Saussaie, quartier d'habitat social, qui a fait l'objet d'un contrat CUCS.

Article 4 *Les acteurs du Contrat-territoire-lecture*

Le contrat-territoire-lecture fait partie du plan de développement de la lecture de la ville de Chevilly-Larue. Il porte sur le territoire du quartier Sorbiers-Saussaie et concerne les projets et les acteurs culturels et socio-éducatifs qui interviennent hors temps scolaire.

Des fiches projets formalisent les actions à développer et à construire pour chaque partenaire socio-éducatif du contrat-territoire-lecture (voir annexe 4).

a. Les équipements culturels : la médiathèque, La Maison du conte, le Théâtre, le conservatoire

- **La médiathèque Boris Vian**

La médiathèque a initié le contrat-territoire-lecture avec tous les acteurs culturels et socio-éducatifs de la ville, et le coordonnera.

Elle s'appuie sur son rayonnement, sur sa situation au cœur du quartier Sorbiers Saussaie, sur les compétences et l'engagement de ses professionnels, sur ses collections riches et diversifiées, sur son espace multimédia labellisé cyber-base ainsi que sur son positionnement à la croisée des politiques publiques : culturelle, éducative, sociale, urbaine et politique de la ville.

Ce nouvel équipement est un lieu ressource, un lieu de médiation culturelle, d'accompagnement et de transmission, un lieu de sociabilité, de proximité et de bienveillance, un lieu de rencontre et de partage et donc un lieu vivant, un lieu du « lien social ».

Elle est aussi un lieu d'expérimentation en coproduisant des projets sous forme de parcours culturels avec l'ensemble des acteurs culturels de la ville pour mettre en œuvre ses missions : contribuer à l'égalité d'accès à la culture, à l'information, aux loisirs.

Malgré ses actions volontaristes avec les partenaires du quartier Sorbiers-Saussaie, la fréquentation dans ce quartier a baissé en 2009 et 2010 et elle s'est stabilisée en 2011.

Le contrat territoire lecture permet la formalisation des partenariats et la création d'un poste de coordinateur – médiateur ce qui favorisera la fidélisation et l'augmentation de ce nouveau public.

- **La Maison du Conte**

Une des missions centrales de La Maison du Conte consiste à transmettre le répertoire et les fondamentaux de l'art du conte à tous les publics. L'oralité et les contes sont des « portes d'entrée » facilitant l'accès au livre et à la lecture. Avec la Médiathèque et dans le cadre du fonds départemental sur cette thématique, appelé « Bibliothème94 conte », La Maison forme des professionnels de la petite enfance à la pratique du conte et imagine des projets de valorisation du répertoire des contes qui s'inscrit dans ce processus de démocratisation intergénérationnelle et interculturelle, des livres en particulier et de la culture en général.

- **Le Théâtre André Malraux**

Le Théâtre André Malraux a inscrit les arts du récit au centre de ses objectifs. Lié principalement à l'art du conteur en proche collaboration avec La Maison du Conte et la Médiathèque Boris Vian, le Théâtre aborde également différentes littératures vivantes avec toujours pour souci de s'inscrire dans un projet de transmission en direction de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, par exemple, le Théâtre partage avec la Médiathèque, tous les deux ans, l'approche d'un auteur jeunesse. Ils collaborent sur un « Grand Dire » projet fédérateur sur le conte. Il organise annuellement des stages de créations en direction des enfants et des adolescents sur des textes dramatiques dirigés par des metteurs en scène invités.

- **Le Conservatoire municipal de musique, danse et arts plastiques**

L'un des objectifs prioritaires du conservatoire est de permettre à des enfants de toutes origines sociales et culturelles de bénéficier d'une imprégnation artistique et musicale sur une durée longue. Pour ce faire, deux classes « Conte et musique » ont vu le jour depuis octobre 2009 dans deux groupes scolaires élémentaires de la ville.

b. Les équipements et services socio-éducatifs dans le quartier Sorbier-Saussaie : les structures petite enfance, la Maison pour tous, les centres de loisirs, le service municipal de la jeunesse, les cours de langue française, l'épicerie solidaire...

- **Les structures de la petite enfance : développer des habitudes de lecture dès le plus jeune âge**
Pour apprendre à lire et à écrire, il faut d'abord que les enfants jouent avec la langue du récit qu'elle soit orale (comptines, jeux de doigts, contes-randonnées) ou écrite (lue à voix haute). Depuis plusieurs années, le livre fait désormais partie de l'univers quotidien de l'enfant. Il est mis à disposition dans les structures. Il est accessible par l'enfant en libre choix, à tout moment de la journée, raconté à la demande. Mais des réticences subsistent, notamment pour la lecture individuelle.

- **Les centres de loisirs**

Les centres de loisirs sont des entités éducatives ayant pour vocation d'offrir un ensemble de proposition de loisirs contribuant à l'épanouissement et à l'enrichissement personnel des enfants.

L'action des centres de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille. Le livre et la lecture favorise la mise en place d'une multitude d'activités. Associer la lecture au plaisir, au divertissement est primordial et offre une approche ludique de la culture. Le livre permet non seulement l'échange, le partage entre les individus mais donne aussi la possibilité de s'isoler, et favorise l'autonomie. Il peut également être un support, une ressource pour les adultes dans leur pratique professionnelle. L'objectif va être d'amener l'enfant et l'adulte à appréhender le livre de façon différente.

- **Le Service municipal de la Jeunesse**

La jeunesse est l'âge de tous les possibles. S'épanouir, réussir et vivre ses rêves est l'ambition de tous. L'apprentissage de la citoyenneté, la découverte d'autres cultures, l'autonomie, l'élaboration participative aux projets sont au cœur des missions du service jeunesse. Il met en place une grande diversité d'actions : aide aux devoirs, ateliers artistiques ou sportifs, aide aux projets, actions de prévention.. L'élaboration du plan lecture et du contrat territoire lecture vont permettre la mise en place de projets autour de la lecture sous toutes ses formes, notamment des ateliers d'écriture (voir annexe 4).

- **La Maison pour tous**

La Maison pour tous est une association d'éducation populaire, attachée aux valeurs des centres sociaux et des Maisons des jeunes et de la Culture (MJC). Elle part du principe qu'il ne peut y avoir de démocratie sans des citoyens actifs, responsables et dignes. Accéder aux livres et au multimédia c'est accéder au savoir, connaître son environnement, mieux le comprendre et pouvoir agir sur lui.

Toutes les actions avec la médiathèque contribuent à faciliter le rapport aux supports de la connaissance et redonnent de la dignité à des populations qui se trouvent parfois en situation d'exclusion.

- **Les cours de langue française**

Ils permettent de participer à la lutte contre l'exclusion, contre toute forme d'éloignement de la lecture.

Un certain nombre d'apprenants fréquentant ces cours sont déjà inscrits à la Médiathèque, ainsi que leurs enfants, et le partenariat avec les différents groupes est reconduit chaque année. Des visites régulières sont prévues tant pour favoriser la fréquentation, l'inscription, que pour des visites d'expositions selon les projets de l'année.

- **L'épicerie solidaire : SOL'épi**

SOL'épi, nouvelle structure dans la ville, souhaite développer des partenariats notamment avec la médiathèque et les autres équipements culturels : visite de la médiathèque, lecture aux enfants et aux familles, participation à des projets.

Article 5 Les axes de développement du contrat-territoire-lecture

Les axes de développement du contrat-territoire-lecture s'articulent autour d'un travail en réseau, qui implique la mutualisation des expériences, la fédération des projets et la formation des professionnels. Toutes les formes d'actions culturelles en lien avec les collections de la médiathèque

(animations lecture, expositions, manifestations orales, cinéma documentaire, spectacles vivants) seront développées.

a. La création d'un réseau : mise en place d'un observatoire de la lecture petite enfance

- Un observatoire de la lecture pour les 0-5 ans sera mis en place avec le soutien du Conseil général du Val-de-Marne et l'association ACCES (Action Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations). Cet observatoire constituera un espace d'échange d'expériences entre professionnels de l'enfance (enseignants, petite enfance, Centres de Loisirs Maternels, Maisons pour Tous, bibliothécaires). Il associera pratiques, réflexions théoriques et rencontres avec des chercheurs en science de l'éducation. Il sera animé par un intervenant extérieur.
- Des correspondants bibliothèque, présents dans tous les équipements recevant des enfants, participeront 3 fois par an à l'observatoire de la lecture. Ils seront les relais de la médiathèque dans les équipements ou services de la ville.

b. Les actions en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles

- Des animations lecture seront mises en place dans les lieux accueillant les enfants et leurs parents : dans la rue, le centre social (Maison Pour Tous), la salle d'attente de la PMI, la halte garderie, l'épicerie solidaire.
- La lecture individuelle et ludique au milieu d'un petit groupe sera privilégiée, en respectant le choix et le rythme de chaque enfant, ainsi que sa liberté de mouvement, sans être dans une démarche d'apprentissage. Ces animations lecture s'inspirent directement du travail mené par l'association ACCES.
- Des temps d'échange seront créés avec les parents comme « la lecture une affaire de famille » au salon familial de la Maison pour Tous, sans position de jugement.
- La médiation familiale sera favorisée pour permettre la présence des parents avec les enfants venant habituellement seuls à la médiathèque
- Une médiation auprès des adolescents sera développée pour les aider à trouver leur place au sein de la médiathèque. Un projet avec le Service Municipal de la Jeunesse et le Club Espoir (éducateurs de rue), qui intervient dans le quartier, sera mis en place.
- Les rencontres intergénérationnelles seront favorisées en proposant des lectures aux plus jeunes par les plus âgés.

c. Des formations croisées entre professionnels de l'enfance et de la jeunesse

Des formations croisées seront développées en direction des professionnels de la jeunesse, de la petite enfance, de la médiathèque, élargies aux travailleurs sociaux, animateurs, professeurs de langue française afin de créer une culture professionnelle commune. L'observatoire de la lecture est également considéré comme une formation croisée.

La formation des professionnels de la petite enfance sera assurée par l'association ACCES.

d. Les technologies numériques pour aider à retrouver le chemin de la lecture et lutter contre la fracture numérique

- Le projet « un clic pour le déclic » sera mis en place. Il développera la dimension culturelle des TIC (technologies de l'information et de la communication) comme outils d'expression et de création artistique, en mêlant l'écriture et l'utilisation de l'outil informatique : ateliers d'écriture

et de création numérique en direction des jeunes qui suivent l'accompagnement à la scolarité de la Maison pour Tous, des jeunes qui fréquentent les centres de loisirs et le Service de la jeunesse.

- Une animation-formation aux techniques de recherche documentaire du livre à Internet sera développée. Elle concernera notamment les enfants et les jeunes de l'accompagnement à la scolarité de la Maison pour tous et du service jeunesse.

e. Le développement de parcours culturels : temps fort autour du livre et de la lecture

Il s'agit de construire des parcours culturels avec un temps festif, croisant les publics, les genres et les disciplines. Ils sont co-construits par l'ensemble des acteurs culturels de la ville : médiathèque, Maison du conte, théâtre, conservatoire. Ils fédèrent selon les projets un grand nombre de partenaires.

Ces projets fédérateurs à la fois pédagogiques, culturels et artistiques mêlent de la médiation culturelle (lectures, racontées, visites d'exposition...), des rencontres avec des auteurs ou des conteurs, des créations artistiques à la Maison du conte ou au théâtre, des ateliers d'écriture suivis par exemple de créations numériques (jeu vidéo, films d'animation), des collectages de comptines, de récits de vie, des ateliers d'arts plastiques, des formations-actions.

Les parcours s'adressent aux enfants, aux jeunes et à leur famille : centres de loisirs, centre social (jeunes suivant l'accompagnement à la scolarité), service de la jeunesse. Ils sont organisés sous forme de cycle d'un ou deux parcours par an : un parcours sur le conte ou sur un auteur contemporain, un parcours sur une thématique (exemples : itinéraires d'exils, la Ville) ou sur un genre littéraire. Ils favorisent le croisement des publics, des genres et des disciplines.

Les objectifs de ces parcours culturels sont les suivants :

- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes
- créer des espaces de rencontres et d'échanges
- approfondir la lecture d'œuvres littéraires en favorisant une lecture plus active, référentielle, qui laisse place à l'émotion, à l'attention esthétique et symbolique
- favoriser la rencontre avec des auteurs, des conteurs, des créateurs
- permettre aux enfants et à leurs parents de voir des spectacles, des créations
- favoriser des passerelles entre les équipements afin d'éviter l'enfermement dans le quartier
- permettre de diversifier la fréquentation des équipements culturels
- favoriser la fréquentation régulière de la médiathèque encore trop souvent perçue comme un lieu intimidant et faire de la médiathèque un lieu décloisonné où se mêle une plus grande diversité de publics

Article 6 *La mise en œuvre du Contrat-territoire-lecture*

a. Recrutement d'un coordinateur - médiateur du livre et de la lecture

La coordination de ce contrat sera essentielle pour accompagner et favoriser les échanges entre professionnels, pour mettre en commun les projets et fédérer les services autour des parcours culturels.

Le contrat-territoire-lecture prévoit la création d'un poste d'animateur-médiateur pour assurer la coordination du contrat, les animations lecture hors les murs et la médiation familiale.

L'animateur-médiateur du livre et de la lecture assurera l'évaluation des actions menées dans le cadre du contrat territoire lecture. Il rédigera un rapport annuel.

Le médiateur mettra en place et assurera des animations lecture au pied des immeubles et dans les lieux d'accueil du quartier. Une priorité sera donnée aux équipements recevant les enfants et leurs parents : salon familial de la Maison pour tous, épicerie solidaire, PMI, halte garderie.

Les animations seront régulières et organisées avec la participation des professionnels de ces espaces. Il incitera par l'exemple et la formation ces derniers à mener eux-mêmes des actions lecture, pour que le livre et la lecture fassent partie du quotidien de l'enfant et de sa famille.

L'action du coordinateur sur le terrain lui permettra d'assurer des fonctions de médiation familiale afin de favoriser la fréquentation familiale de la médiathèque et des autres équipements culturels.

Il sera directement rattaché à la direction de la médiathèque.

b. Mise en place d'un comité de pilotage :

- Missions du comité de pilotage

Les orientations générales du contrat et les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année seront soumises à la validation d'un Comité de pilotage, co-présidé par le Maire ou son représentant et la Directrice Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France ou son représentant.

- Organisation des réunions :

Ce comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an, la première réunion étant consacrée à la définition des actions correspondant aux axes prioritaires et la seconde au bilan qualitatif et quantitatif des actions menées.

Le coordinateur-médiateur en assurera le secrétariat, il rédigera les comptes-rendus et les transmettra pour validation aux membres dans un délai de 15 jours maximum après la tenue de la réunion.

- Composition du comité

La composition de ce comité de pilotage est fixée comme suit :

Pour l'Etat :

- La Directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant
- Le Sous-Préfet ou son représentant
- La Chargée de mission illettrisme auprès du Préfet de région

Pour la ville de Chevilly-Larue :

- Le Maire ou des représentants de la municipalité
- Le Directeur général ou son représentant
- La Directrice de la bibliothèque-médiathèque
- Les acteurs du contrat territoire lecture

A titre consultatif, d'autres personnalités pourront être associées aux réunions de ce comité de pilotage, notamment :

- Les directeurs de services municipaux impliqués
- La directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou son représentant
- Un chercheur en science de l'éducation, un membre du comité scientifique de l'association ACCES
- L'animateur de l'observatoire de la lecture

Article 7 Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'Etat et la collectivité s'engagent conjointement à :

- Assurer une réunion de pilotage annuelle du projet avec les partenaires
- Assurer trois mois au moins avant terme de la convention la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires
- Assurer le versement des crédits déterminés en fonction de l'évaluation annuelle

Article 8 Evaluation de l'exécution du contrat

Une évaluation du Contrat-territoire-lecture sera réalisée chaque année par la collectivité, avec le cas échéant mise à jour ou réévaluation du programme d'actions. Le rapport d'évaluation, transmis à l'Etat, devra être nourri d'éléments concrets et chiffrés, mais aussi d'éléments qualitatifs sur l'impact du programme d'actions mis en œuvre.

Une synthèse globale des trois années sera proposée par la collectivité, avec une portée prospective envisageant la pérennisation du projet sur les années suivantes.

Ces éléments pourront être complétés d'informations de suivi sur demande de l'Etat pendant deux années après échéance de la convention.

Article 9 Dispositions administratives

a. Contributions financières

La Collectivité et l'Etat s'engagent financièrement à parité en vue de la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture. Ces contributions financières permettront la création d'un poste de coordinateur-médiateur du livre et de la lecture.

La première année, du 1er septembre au 31 décembre 2012, la collectivité et l'Etat engageront chacun 7 500 €.

La collectivité et l'Etat prévoient en 2013 et en 2014 un engagement de 20 000 € pour chacune des parties chaque année. Un avenant à ce contrat confirmera chaque année le montant de cette contribution.

L'Etat s'engage également à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire sous réserve de l'imputation des crédits programmés. Le versement de la subvention de l'Etat fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuel.

La collectivité s'engage également à respecter les engagements financiers pris annuellement sous réserve de l'imputation des crédits votés dans le cadre de son budget.

b. Durée du contrat

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature figurant ci-dessous. Elle peut être prolongée, avant son terme, par voie d'avenant. Au-delà, une nouvelle convention devra être conclue.

c. Modification et résiliation

La présente convention peut être modifiée uniquement par voie d'avenant et avant son terme. Chaque contractant se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses ci-dessus énoncées, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation à l'expiration du délai de deux mois pourra impliquer la restitution des subventions versées non encore utilisées.

d. Règlement des litiges

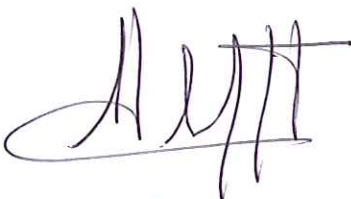
En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les contractants s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal administratif de Paris.

Fait à Chevilly-Larue, en trois exemplaires originaux, le 18 octobre 2012

Pour l'Etat,
La Ministre de la Culture
et de la Communication

Pour la Mairie de Chevilly-Larue,
Le Maire



Aurélie Filippetti



Christian Hervy

Annexe 1

Les 14 propositions pour la lecture du Ministère de la culture

Les 14 propositions pour la lecture s'adressent aussi bien aux collectivités territoriales qu'aux services de l'État dont le rôle est avant tout celui d'un partenaire attentif qui incite et montre la voie à suivre à l'heure du numérique. Les 14 propositions s'organisent autour de trois axes :

- développer à partir des grands établissements nationaux (Bibliothèque Publique d'Information, Bibliothèque nationale de France) et des manifestations nationales (une nouvelle fête du livre fondée sur un principe participatif), une action volontariste qui vise à l'exemplarité.
- accompagner les acteurs territoriaux pour répondre à ces nouveaux défis
- encourager le travail de fond des associations qui œuvrent en direction des jeunes, des populations en situation d'exclusion sociale, sur les territoires ruraux mais aussi en faveur des populations d'origine étrangère, des populations « empêchées » (prison, hôpital...) et des personnes handicapées.

Les 14 propositions pour le développement de la lecture :

1. Un nouveau projet pour la bibliothèque publique d'information (BPI) pour en faire un établissement pilote et innovant en matière de lecture publique
2. Développer l'action de la Bibliothèque nationale de France en direction des populations éloignées de la lecture
3. Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques pour tendre vers 50 heures d'ouverture par semaine
- 4 à 7. Proposer aux collectivités territoriales un contrat numérique pour les bibliothèques décliné en 4 volets
8. Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture, par la création de « Contrats Territoires Lecture »
9. Soutenir et accompagner les associations qui travaillent au développement de la lecture chez les jeunes et auprès des populations éloignées de la lecture
10. Une nouvelle fête du livre à l'impact populaire accru : A vous de lire !
11. Familiariser l'enfant avec la lecture dès le plus jeune âge : l'extension de l'opération « Premières Pages »
12. Développer et coordonner les services numériques des bibliothèques françaises dans le cadre d'un Schéma numérique des bibliothèques
13. Rénover les outils de connaissance de l'activité des bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire national pour une meilleure évaluation de leurs activités
14. Proposer aux collectivités territoriales un système d'information partagé pour l'observation des politiques du livre et de la lecture

Annexe 2

Création d'un poste de coordinateur – animateur du livre et de la lecture

Dans le cadre d'un contrat-territoire-lecture, signé entre la Ville et L'Etat, en 2012, la Ville de Chevilly-Larue recrute un coordinateur-médiateur du livre et de la lecture.

Ce contrat-territoire-lecture porte en priorité sur le quartier Sorbiers-Saussaie, quartier d'habitat social, classé en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Il met en œuvre un projet de promotion du livre, de la lecture et de l'écriture, cohérent et partagé avec tous les acteurs culturels et socio-éducatifs de ce quartier.

Les partenariats avec la médiathèque ont été formalisés sous forme de fiches projet qui se sont enrichis des identités de chacun. Il rend lisibles et visibles les partenariats.

Le coordinateur-médiateur mettra en œuvre et développera les actions qui figurent dans ces fiches projet. Il s'appuiera sur l'équipe jeunesse de la médiathèque (5 bibliothécaires) qui intervient dans les structures petite enfance, et reçoit à la médiathèque des groupes d'enfants des différentes structures de la ville.

L'objectif du contrat-territoire-lecture est de donner à chaque enfant dès le plus jeune âge, à chaque jeune du quartier Sorbiers-Saussaie les mêmes chances de réussite scolaire et d'épanouissement personnel, en renforçant les liens entre les familles et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse, en partenariat avec la communauté éducative.

Profil de poste :

- Coordination du Plan lecture : accompagnement des projets, évaluation, mise en valeur...
- Animations lecture hors les murs dans les équipements accueillant enfants et parents : salon familial à la Maison pour tous, épicerie sociale, PMI, haltes garderies. Ces animations permettent des lectures individuelles à voix haute en présence des parents afin de favoriser la relation parent-enfant.
- Animations lecture à destination des familles lors de sorties d'école, dans les espaces de jeux, les associations, les cours de langue française.
- Médiation familiale : favoriser la présence des parents à la médiathèque.
- Médiation auprès des adolescents qui fréquentent la médiathèque mais ne parviennent pas à trouver leur place : mise en place et suivi de projet avec le Service municipal de la jeunesse et le club Espoir.
- Mise en place d'un pôle ressource professionnel, tenue d'un blog ou autre moyen de communication multimédia pour faciliter la mutualisation et les échanges entre professionnels.

Compétences

- Capacité à la médiation sociale
- Bonne connaissance de la littérature jeunesse
- Autonomie, capacité d'initiative
- Expérience réussie de conduite de projet avec de nombreux partenaires

Le coordinateur-animateur sera directement rattaché hiérarchiquement à la direction de la médiathèque Boris Vian.

Annexe 3 :

Les acteurs du contrat-territoire-lecture : données institutionnelles et données chiffrées

a. Les services et équipements municipaux

- **La Médiathèque Boris Vian**

La médiathèque est un service public municipal gratuit.

Elle représente une équipe de 17 personnes, un bâtiment de 1600 m², 2 salles d'animation, un espace multimédia labellisé cyber-base avec 25 micro-ordinateurs pour le public et 83 500 documents dont 68 000 livres.

Données chiffrées de son activité :

- *La fréquentation : on compte en moyenne 2 fois plus de visiteurs que d'emprunteurs (pas de données chiffrées fiables (installation d'un compteur en 2012)*
- *30 % de la population est inscrite et 50 à 60 % des scolaires, soit 6049 inscrits actifs*
- *28 % de la population du quartier Sorbiers-Saussaie est inscrite, soit 1653 inscrits actifs et 46 % des enfants de 0-14 ans. Des chiffres en baisse après l'ouverture, qui se stabilisent en 2011 et ont augmenté pour les nouvelles inscriptions.*
- *Le nombre de prêts : 151 410 prêts dont 65 % de livres, 23 % des prêts dans le quartier Sorbiers-Saussaie. Ce quartier emprunte moins de documents en proportion de sa population. La crainte des familles que les livres soient abîmés est un obstacle. De nombreux enfants lisent sur place.*

- **Le Conservatoire municipal**

Ce service réunit l'enseignement de trois disciplines : musique, danse et arts plastiques sous une seule direction administrative.

Les principales caractéristiques de son projet d'établissement sont :

- Un projet pédagogique qui met l'accent sur les parcours non diplômants en construisant une dynamique de projet propre à chaque élève
- Une importante politique de diffusion
- Une politique de recrutement privilégiant les enseignants ayant une pratique artistique
- Le développement des partenariats avec les autres acteurs culturels et socio-éducatifs du territoire

Le conservatoire de musique et de danse se situe à moins de 10 minutes de la médiathèque et du quartier Sorbiers-Saussaie. Il est à proximité du Théâtre. Le conservatoire d'arts plastiques se situe près du Service municipal de la jeunesse (SMJ)

Le conservatoire compte une équipe de 50 professeurs et 750 élèves y suivent des cours.

Ses activités représentent un volume hebdomadaire de 540 heures dédiées à l'enseignement et de 221 heures pour les projets d'animation du territoire.

- **Les structures de la Petite enfance**

Il existe cinq structures Petite enfance :

- Dans le quartier Sorbiers-Saussaie : un relais d'assistantes maternelles, 116 assistantes maternelles, 260 enfants accueillis et une structure multi-accueil où 26 enfants sont inscrits,
- Dans les autres quartiers de la ville : 2 crèches collectives et une crèche familiale (29 assistantes familiales sont rémunérées par la ville).

Il existe également une PMI, une crèche départementale de 40 berceaux à proximité de la médiathèque.

Le coordinateur animateur-lecture interviendra en priorité dans les structures du quartier Sorbiers-Saussaie, les bibliothécaires dans les autres structures.

Tous les professionnels du territoire participeront à l'observatoire de la lecture.

- **Les centres de loisirs**

500 enfants sont accueillis en centre de loisirs maternels et élémentaires. Les premiers sont implantés dans les écoles maternelles avec des locaux qui leurs sont propres; il existe cinq centres de loisirs maternels. Un seul lieu accueille les enfants qui fréquentent les centres de loisirs élémentaires. Il sera remplacé par un nouveau centre, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2013. Il comportera deux parties : un centre de loisirs élémentaire pour 300 enfants, et un centre de loisirs collégiens pour 50 jeunes. Une bibliothèque, sur 40 m², sera mise en place dans ce nouveau centre.

- **Le service municipal de la jeunesse**

Le service jeunesse est organisé en trois pôles : un pôle collégien, un pôle lycéen, un pôle jeune adulte. Une partie des actions sont spécifiques à chaque pôle. Ils sont animés par 13 agents et 250 jeunes sont adhérents.

L'apprentissage de la citoyenneté, la découverte d'autres cultures, l'autonomie, l'élaboration participative aux projets sont au cœur des missions du service jeunesse. Il met en place une grande diversité d'actions : aide aux devoirs, ateliers artistiques ou sportifs, aide aux projets, actions de prévention.

Il est situé à cinq minutes de la médiathèque et du quartier des Sorbiers-Saussaie.

- **Les cours de langue française**

Les cours de langue française sont répartis par groupe de niveaux dans la journée, et réunissent les apprenants de tous niveaux pour les cours du soir. Ces cours sont dispensés au Foyer ADEF (foyer de travailleurs migrants), ainsi qu'à la Maison pour tous.

Pour l'année 2011, on comptait : 110 élèves inscrits, 3 intervenants dont 2 à la Maison pour tous et 1 au foyer ADEF (travailleurs migrants), 5 groupes avec 15 personnes par groupe, à raison de 24h par semaine à la Maison pour tous, et de 10h par semaine au foyer ADEF.

b. Les équipements gérés sous forme associative et le réseau associatif

- **La Maison du Conte**

Située dans le quartier Larue, la Maison du conte est une association loi 1901, qui développe son projet en fonction de quatre missions :

- L'accueil d'artistes en résidence
- La programmation de spectacles, en partenariat avec le Théâtre
- La transmission et la recherche
- Une sensibilisation des publics, avec un travail de médiation organisé en partenariat avec la médiathèque (mise en valeur du fonds départemental sur le conte)

Son rayonnement va bien au-delà du territoire de la commune et du département. Elle est un des quatre pôles nationaux du conte. Elle reçoit le soutien de la DRAC Ile-de-France, du Conseil régional, du Conseil Général et de la ville de Chevilly-Larue.

La Maison du conte a enregistré, en 2011, un total de 8500 entrées à ses diverses activités, dont 4870 à Chevilly-Larue même, au théâtre ou à La Maison du conte, les autres participants étant accueillis lors de manifestations organisées par cette dernière en dehors de la commune (par exemple à l'Université-Paris 6-Diderot).

Cette fréquentation concerne des activités très variées : spectacles, chantiers, résidences, formation-recherche, colloques, actions scolaires...

- **Le Théâtre André Malraux**

Le Théâtre est financé essentiellement par la ville. L'association du centre culturel de Chevilly-Larue est une association de loi 1901, qui propose un projet culturel autour d'une programmation de spectacle vivant et de cinéma.

Le Théâtre est situé à moins de 10 minutes de la médiathèque et du quartier Sorbiers-Saussaie. Il est à proximité du conservatoire

La fréquentation du Théâtre a été, en 2011, de 12 500 entrées (scolaires et tout public), le public chevillais représentant 54 % des entrées.

- **La Maison pour tous**

La Maison pour tous est une association loi 1901, agréée « jeunesse et éducation populaire » et « centre social ».

Une convention tripartite lie la ville, la fédération régionale des MJC (Maison des jeunes et de la culture) et l'association Maison pour tous, avec deux volets principaux :

- L'animation socioculturelle : ateliers créatifs, expression artistique
- Le volet social : espace famille, parentalité, insertion des femmes, animation « pieds d'immeubles », accompagnement à la scolarité, café associatif citoyen

La Maison pour tous compte 528 adhérents dont 50 % d'habitants des Sorbiers-Saussaie, 25 % des adhérents ont moins de 18 ans. L'accompagnement à la scolarité représente 45 enfants inscrits, et près de 40 familles. L'ensemble des actions menées touche directement ou indirectement 20 % de la population du quartier. L'équipe de la Maison pour tous compte 10 professionnels et de nombreux bénévoles.

- **L'épicerie solidaire**

L'épicerie solidaire est une association loi 1901. Elle est un lieu d'aide alimentaire qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés ponctuelles. C'est aussi un lieu d'échange, d'écoute, de convivialité. Elle organise des animations variées : cuisine, sorties, lectures, préventions...

L'épicerie solidaire accueille 350 personnes en majorité des familles monoparentales. Deux salariés assurent l'accompagnement et les animations.

Annexe 4

Fiches projet des acteurs socio-éducatifs du contrat-territoire-lecture

Ces fiches projets sont le fruit d'un travail partagé avec chaque acteur culturel et socio-éducatif de la ville. Elles formalisent les partenariats entre l'ensemble des acteurs culturels, socio-éducatifs de la ville afin de les pérenniser.

Des réunions, des groupes de travail animés par la médiathèque ont eu lieu entre octobre et décembre 2011. Elles ont permis des échanges très fructueux et ont révélé une forte motivation et mobilisation pour travailler ensemble autour de la lutte contre les exclusions d'accès au livre et de l'éveil culturel de tous les enfants, en priorité pour les familles les plus éloignées de la lecture.

Elles ont porté sur les points suivants :

- un premier état des lieux partagé sur les difficultés de lecture des enfants et des jeunes dans chacune des structures
- la place du livre et de la lecture dans les missions de chacun
- le bilan et le développement du partenariat avec la médiathèque

a. Fiche projet des structures de la Petite enfance : développer les habitudes de lecture dès le plus jeune âge

- Il y aura un correspondant bibliothèque dans chaque équipement de la Petite enfance. Il participera à l'observatoire de la lecture (trois réunions par an), avec le soutien financier du Conseil Général
- Des bibliothèques seront développées dans toutes les structures en partenariat avec la médiathèque
- Des temps d'échange et de rencontres seront organisés lors de la pause méridienne, cinq fois par an. Ces temps seront communs aux autres professionnels de l'enfance (enseignants, animateurs des centres de loisirs maternels)
- Des lectures seront assurées par les bibliothécaires dans les équipements de la Petite enfance ainsi que des temps d'échange, d'observation, de conseil avec le personnel sur le choix des livres, sur les réactions des enfants, la place de l'espace livre
- Des lectures seront assurées par les bibliothécaires et le coordinateur-médiateur du contrat-territoire-lecture dans les structures qui accueillent des enfants de façon occasionnelle (halte garderie, halte-jeu, PMI, Salon familial, épicerie solidaire...). Une des priorités sera de toucher les enfants et leurs parents
- Des lectures seront organisées à la médiathèque pour les enfants accompagnés par leurs parents ou par des professionnels
- Des rencontres seront organisées avec les familles et les professionnels du livre dans les structures Petite Enfance. Un livre réalisé par l'association ACCES «La petite histoire des bébés et des livres » sera diffusé aux familles lors de ces rencontres
- Le partenariat qui a débuté en 1998 avec La Maison du conte sera poursuivi et développé à travers un atelier conte destiné aux professionnels de l'enfance
- Une formation et un accompagnement seront proposés autour du livre en direction des Assistantes Maternelles indépendantes à raison d'une à deux soirées dans l'année

- Des rencontres seront organisées autour du livre avec les Assistantes Maternelles de la Crèche Familiale pendant les journées de formation organisées au sein de la structure
- On prévoira une journée pédagogique du service Petite Enfance autour des enjeux du livre et de la lecture
- Une formation des auxiliaires sur deux demi-journées sera assurée par l'association ACCES

b. Fiche projet de la Maison pour Tous

- Accompagnement à la scolarité :
 - formation des bénévoles et vacataires intervenants à la médiathèque
 - CP et CE1 : animations lecture une fois par semaine, emprunt de livres, parents présents pour chercher leurs enfants à la médiathèque
 - CE 2 : animations-formation aux pratiques documentaires du livre à Internet visant à l'autonomie des élèves (2-3 visites)
 - CM1-CM2 : projet multimédia sur l'année, atelier d'écriture, réalisation d'un film d'animation, (30 séances)
- Salon familial : animation lecture parents-enfants par les bibliothécaires et les animateurs de la Maison pour Tous
- Parentalité : 2 débats chaque année « la lecture une histoire de famille » et « Internet, comment accompagner son enfant »
- Malle de livres prêtés par la médiathèque
- Mise en place d'un correspondant bibliothèque qui participe à l'observatoire de la lecture
- Co-construction de projets selon les thématiques choisies par les 2 structures

c. Fiche projet des centres de loisirs : la lecture, un loisir stimulant

- Mention dans le projet éducatif et les projets pédagogiques des centres, de la place du livre, de la lecture, de l'oralité dans les animations pédagogiques
- Mise en place d'un correspondant bibliothèque dans les centres maternels et participation à l'observatoire de la lecture
- Développement d'espaces bibliothèques et prêt de malles de livres
- Construction d'un centre de loisirs élémentaire, dont l'ouverture est prévue en 2013, s'accompagnant de l'aménagement d'une bibliothèque et de la sélection des livres
- Formation des animateurs pour que l'approche du livre avec les enfants s'enrichisse de nouvelles pratiques pendant et en dehors du temps scolaire
- Organisation d'animations-lecture, visites d'expositions à la médiathèque, le mercredi et pendant les vacances scolaires
- Atelier de lecture à haute voix : des enfants des Centres de loisirs primaires allant lire aux plus jeunes
- Co-construction de projets selon les thématiques choisies par les deux structures
- Mise en valeur des projets communs lors de la journée des droits de l'enfant

d. Fiche projet du Service municipal de la jeunesse : développer la pratique de lecture chez les adolescents

- Organiser un atelier de lecture à haute voix (passerelle centre de loisirs, pôle collégiens)
- Accompagner la scolarité :
 - Faire connaître les ressources de la médiathèque aux animateurs vacataires

- Favoriser la place de la lecture dans les missions et actions du SMJ (Service municipal de la jeunesse)
- Organiser des animations-formation aux pratiques documentaires du livre à Internet qui développent l'autonomie des jeunes
- Former des équipes pédagogiques d'animation pour les impliquer dans le projet lecture
- Stimuler chez les jeunes collégiens et lycéens le plaisir de lire avec une nouvelle approche de la littérature : transposer une œuvre littéraire sur un support artistique
- Aménager et équiper des espaces lecture dans les différents pôles du SMJ – atelier lecture au pôle lycéens espace au 1er étage de la salle polyvalente (Mezzanine)
- Dynamiser la créativité en proposant différents médiateurs artistiques (Manga/BD, théâtre, conte, réalisation audiovisuelle – vidéomaton, multimédia...)
- Séances de lectures de poèmes, de textes de slam autour d'évènements au bar sans alcool plus particulièrement en collaboration avec le lycée
- Pour intéresser le plus grand nombre de jeunes collégiens, travailler en étroite collaboration avec les collèges à rendre ludique la lecture (Plan municipal d'Actions en faveur des collégiens)
- Rencontre entre intervenants de l'aide aux devoirs et équipes de la Médiathèque
- Co-construction de projets selon les thématiques choisies par les deux structures
- Mise en place d'un correspondant reliant bibliothèque Service Municipal de la Jeunesse

e. Partenariat avec les groupes de cours de langue française

- Développer les visites régulières à la médiathèque pour favoriser la fréquentation et l'inscription
- Participer aux parcours culturels selon les projets de l'année, à savoir : visites d'expositions, rencontres avec des artistes, fréquentation du théâtre et de la Maison du conte

f. Partenariat avec l'association Espoir : prévention spécialisée

- Faciliter l'appropriation de l'espace médiathèque par des adolescents en difficulté (qui sont également en rupture scolaire) grâce au respect des règles de vie de la médiathèque (huit à dix jeunes)
- Parcours culturels : mise en place d'un projet favorisant des rencontres avec des créateurs, un collectage de paroles....et ventes de crêpes et de gaufres devant la médiathèque pour réaliser leurs projets vacances.